

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1148**13 novembre 2004****SOMMAIRE**

(The) 21st Century Fund, Sicav, Luxembourg . . .	55100	France Luxembourg Holding S.A., Luxembourg . .	55099
Acab Holding S.A., Luxembourg	55085	GM S.C.I., Lamadelaine	55060
Acab Holding S.A., Luxembourg	55085	I.P.C.E. S.A., Bockholtz	55087
Acab Holding S.A., Luxembourg	55085	ICARE S.A., International Car Exchange, Luxem- bourg	55062
Acis Holding S.A., Luxembourg	55096	Isline S.A.H., Luxembourg	55103
Advanced Technics Properties Holding S.A., Lu- xembourg	55086	Ixis Overseas Fund Management S.A., Luxem- bourg	55063
Advanced Technics Properties Holding S.A., Lu- xembourg	55087	Ixis Overseas Fund Management S.A., Luxem- bourg	55067
Aldinvest S.A.	55097	L&H Holding III S.A., Luxembourg	55104
Alenca S.A., Luxembourg	55073	L-21 General Investments S.A., Luxembourg . . .	55073
Alex F. Holding S.A., Luxembourg	55081	Lecod Investments S.A.H., Luxembourg	55103
Alseide S.A., Luxembourg	55081	M.K.T. (Luxembourg) S.A., Greiveldange	55099
Apple Finance Holding S.A., Luxembourg	55085	M.K.T. (Luxembourg) S.A., Greiveldange	55099
Aprilis Holding S.A., Luxembourg	55087	M.M.C., S.à r.l. - Main Market Company, Luxem- bourg	55068
Areoto S.A., Luxembourg	55089	M.M.C., S.à r.l. - Main Market Company, Luxem- bourg	55068
ASBM, S.à r.l., Luxembourg	55090	Multi Europlacement, Sicav, Luxembourg	55102
Asari S.A., Luxembourg	55090	Multi Strategy Portfolio, Sicav, Luxembourg . . .	55104
ATB Finanziaria S.A., Luxembourg	55090	(The) New Century Fund, Sicav, Luxembourg . . .	55101
Atlantic International Assets S.A., Luxembourg . .	55090	Patron Bismarck Holding, S.à r.l., Luxembourg . .	55069
Axxiel S.A.H., Luxembourg	55103	Peehold S.A., Luxembourg	55097
Bacon S.A., Luxembourg	55102	Peehold S.A., Luxembourg	55099
Bellevue Wormeldange, S.à r.l., Luxembourg . . .	55088	PPE Holding S.A., Luxembourg	55101
Bellevue Wormeldange, S.à r.l., Luxembourg . . .	55089	PPE Holding S.A., Luxembourg	55101
Capella S.A.H., Luxembourg	55103	R.E. Management S.A., Luxembourg	55095
CGF Commercial and Industrial Finance, S.à r.l., Luxembourg	55091	R.E. Management S.A., Luxembourg	55095
Continental Advisors S.A., Luxembourg	55096	R.E. Management S.A., Luxembourg	55095
Crèche Les Petits Loups, S.à r.l., Luxembourg . . .	55058	SES Global Europe S.A., Betzdorf	55082
Element Six S.A., Munsbach	55062	SES Global Europe S.A., Betzdorf	55085
Entreprise Générale S.A.H., Luxembourg	55102	Simap Finance S.A.H., Luxembourg	55061
EureConsult S.A., Luxembourg	55100	Sitaro S.A.H., Luxembourg	55104
EureConsult S.A., Luxembourg	55100	Soluca, S.à r.l.	55067
European Aircraft Association Holding S.A., Lu- xembourg	55081	T. Rowe Price (Luxembourg) Management, S.à r.l., Luxembourg	55089
European Aircraft Association S.A.H., Luxem- bourg	55081		

CRECHE LES PETITS LOUPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 103.230.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au R. C. Luxembourg sous le n° 6.841, dûment représentée par Monsieur Patrick Gregorius, employé de banque, demeurant à Hesperange, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2004 qui restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. La société est dénommée CRECHE LES PETITS LOUPS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est fixé dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Objet

Art. 4. La société a pour objet la gestion et le développement d'un Foyer de jour sans hébergement pour enfants.

Le foyer est ouvert en principe à tous les enfants pour lesquels une demande d'admission aura été faite, pour autant qu'un nombre suffisant de places soit disponible.

Les enfants d'employés de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, dans un premier lieu, et les employés d'autres sociétés du groupe FORTIS dans un second lieu, bénéficieront d'une priorité lors de l'admission. Les autres critères d'admission seront fixés par règlement interne à élaborer par le collège de gérants.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Pour atteindre cet objectif, la société s'efforcera avec l'aide d'un personnel qualifié, de développer les qualités physiques, morales et mentales des enfants qui lui seront confiés. Le personnel exercera ses fonctions éducatives en étroite collaboration avec les parents ou tuteurs des enfants, ainsi qu'avec toutes autres associations, institutions, ou autorités concernées.

La société peut créer, reprendre et gérer toutes oeuvres et prendre toutes initiatives quelconques, acquérir tous biens meubles, acquérir, construire ou louer tous immeubles nécessaires ou se rapportant aux buts définis ci-avant.

Titre III. Capital social

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Ces parts ont toutes été souscrites par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont cessibles moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur la base des trois derniers bilans.

Art. 10. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre IV. Administration

Art. 11. La société est administrée par un collège de gérants, dont le nombre des membres est fixé par l'assemblée générale sans pouvoir être inférieur à quatre (4).

Deux gérants au moins et la moitié des gérants au plus sont élus parmi les membres issus de la Délégation du Personnel, les autres gérants étant élus parmi les membres actifs désignés par la Direction des Ressources Humaines de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Art. 12. Les gérants sont élus pour une durée de deux (2) ans. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges en cours de mandat, le collège cooptera le nombre nécessaire de gérants provisoires en conservant la parité mentionnée ci-avant. Leur mandat sera confirmé par délibération au cours de la pro-

chaîne assemblée générale ordinaire. Le ou les gérants ainsi cooptés par le collège ne peuvent qu'achever le mandat de celui ou de ceux qu'ils remplacent.

Art. 13. Le collège désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ces charges, qui sont renouvelables, expirent avec la fonction du mandat de membre du collège. La fonction du président sera occupée alternativement par un délégué du personnel et un délégué de la Direction des Ressources Humaines de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG. La durée d'exercice est d'un an, renouvelable.

Art. 14. Le collège se réunit sur convocation du président ou de deux gérants aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Tout gérant peut se faire représenter par un autre gérant, moyennant une procuration écrite, sans qu'un gérant puisse cependant représenter plus d'un gérant.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace, est prépondérante.

Les décisions du collège sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 15. Le collège des gérants a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de la société, qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

A l'égard des tiers, la société sera valablement engagée par la signature du président ensemble avec celle du secrétaire ou du trésorier.

Pour toutes les opérations bancaires la signature conjointe de deux membres du collège dont l'une est obligatoirement celle du président, ou du trésorier.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V. Assemblée générale

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal à signer par le président et le secrétaire.

Titre VI. Comptes et Budget

Art. 20. L'année sociale commence le premier septembre et prend fin le trente et un août de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour des présentes et finira le trente et un août deux mille cinq.

A la fin de l'année, le collège des gérants arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution est évalué à EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des gérants est fixé à huit.

Deuxième résolution

Sont désignés comme gérants:

1. M. André Foresti, de nationalité luxembourgeoise, employé de banque, BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG, demeurant à L-3209 Bettembourg, 40A, Leischemer,

2. M. Patrick Gregorius, de nationalité luxembourgeoise, employé de banque, BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG, demeurant à L-5855 Hesperange, 1A, rue Jos Sunnen,

3. M. Claude Heirend, de nationalité luxembourgeoise, employé de banque, BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG, demeurant à L-6137 Junglinster, 3, rue Neuve, vice-président,

4. M. Guy Koster de nationalité luxembourgeoise, employé de banque, BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG, demeurant à L-5774 Weiler-la-Tour, 21, rue des Sports, trésorier,

5. Mme Anne Levy, de nationalité luxembourgeoise, employée de banque, BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG, demeurant à L-2627 Luxembourg, 3, rue J-P Thoma,

6. Mme Corinne Ludes, de nationalité luxembourgeoise, employée de banque, BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG, demeurant à L-3542 Dudelange, 141, rue du Parc, secrétaire,

7. Mme Fabienne Morosini, de nationalité belge, employée de banque, BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG, demeurant à L-4760 Pétange, 88, route de Luxembourg,

8. M. Thierry Schuman, de nationalité luxembourgeoise, employé de banque, BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG, demeurant à L-8158 Bridel, 2C, rue du Tilleul, président.

Troisième résolution

Le mandat de ces membres expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé à L-2951 Luxembourg, 50 avenue J. F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Gregorius, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, vol. 145 S, fol. 23, case 5. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

F. Baden.

(080655.3/200/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg E 499.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Gianfranco Dimonte, employé privé, né à Barletta (Italie), le 22 juin 1976, demeurant à L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg;

2. Monsieur Marco Derosa, ouvrier, né à Barletta (Italie), le 06 juillet 1979, demeurant à L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg, ici représenté par Monsieur Gianfranco Dimonte, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants, présents ou représentés, déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de GM S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Lamadelaine.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille Euros (EUR 1.000,-), représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. En cas de refus d'agrément les autres associés sont tenus d'acquiescer eux-mêmes ces parts et ce proportionnellement aux parts dont ils sont propriétaires. Le prix de rachat sera celui de la valeur nette d'inventaire par part.

S'il n'intervient pas d'accord sur la détermination de la valeur nette d'inventaire, cette valeur sera fixée par un expert à désigner par le président du Tribunal.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les dix parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Gianfranco Dimonte, prénommé, cinq parts sociales.	5
2.- Monsieur Marco Derosa, prénommé, cinq parts sociales	5
Total: dix parts sociales	10

Le fonds social de mille euros (EUR 1.000,-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale, nomment gérant de la société:
Monsieur Gianfranco Dimonte, employé privé, né à Barletta (Italie), le 22 juin 1976, demeurant à L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le siège de la société est fixé à L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Dimonte, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2004, vol. 902, fol. 20, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

F. Kessler.

(090673.3/219/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SIMAP FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 août 2004

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Luca Gallinelli et Ferdinando Cavalli décidés par le conseil d'administration en ses réunions du 13 juin 2003 et du 25 août 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration

M. Luca Gallinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073851.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ELEMENT SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.181.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(073396.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ICARE S.A., INTERNATIONAL CAR EXCHANGE, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.767.

L'an deux mille quatre, le premier juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL CAR EXCHANGE, en abrégé ICARE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 50.767, constituée suivant acte reçu le 17 mars 1995 sous la dénomination J & CO S.A., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 336 du 25 juillet 1995, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 30 septembre 1997, publié au Mémorial C n° 85 du 10 février 1998, du 22 février 2000, publié au Mémorial C n° 457 du 29 juin 2000, et du 24 octobre 2001, publié au Mémorial C n° 362 du 6 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges Rouault, Administrateur de sociétés, demeurant en Belgique.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Robert Dehogne, Administrateur de sociétés, demeurant en Belgique.

Le Président désigne comme Scrutateur Monsieur Léon Lewalle, actuaire, demeurant à Luxembourg.

Ensemble ils constituent le Bureau de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Bureau constate que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 80,- (quatre-vingts euros) chacune représentant le capital social sont présentes ainsi, l'intégralité du capital social est représenté. La liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

Le Président conclut que la présente assemblée générale extraordinaire peut délibérer valablement et décider sur les différents points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 1) démission de l'Administrateur délégué Monsieur Raymond Heinen;
- 2) démission de deux Administrateurs Messieurs Jérôme Heinen et Monsieur Norbert Heinen;
- 3) nomination de trois Administrateurs;
- 4) désignation du siège social de la société au 9A, boulevard du Prince Henri à Luxembourg;
- 5) fixation de la tenue de l'Assemblée générale ordinaire reportée;
- 6) délégation autorisée des pouvoirs.

Les débats sont ouverts à 10.30 heures.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de l'Administrateur délégué Monsieur Raymond Heinen qui lui a été remise par écrit le 22 juin et datée du 21 juin 2004.

L'Assemblée donne décharge courante et habituelle à l'Administrateur délégué démissionnaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de deux Administrateurs Messieurs Jérôme et Norbert Heinen démissions qui ont été remises par écrit le 25 juin 2004 et datées du 21 juin 2004.

L'Assemblée donne décharge courante et habituelle aux deux Administrateurs démissionnaires.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la nomination de trois Administrateurs.

Sont nommés administrateurs:

- * Monsieur Georges Rouault demeurant à Jalhay, Administrateur de sociétés, qui accepte,
- * Monsieur Robert Dehogne demeurant à Wavre, Administrateur de sociétés, qui accepte,
- * Monsieur Léon Lewalle demeurant à Luxembourg, qui accepte.

Il est rappelé que les mandats d'Administrateurs ne sont pas rémunérés.

Ces nominations prennent cours ce jour pour un terme de six ans.

Quatrième résolution

L'Assemblée ratifie le nouvel emplacement du siège social; à savoir: 9A, boulevard du Prince Henri à L-1750 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire constate que l'Assemblée générale ordinaire prévue le 1^{er} lundi de juin ne s'est pas tenue.

L'Assemblée générale extraordinaire charge le Conseil d'administration d'établir les comptes de 2003 et de convoquer dans les meilleurs délais l'assemblée générale ordinaire ainsi reportée.

Sixième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire autorise le conseil à déléguer comme il l'entend les pouvoirs dont il est fait référence à l'article 6 des statuts.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée à onze heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Rouault, R. Dehogne, L. Lewalle, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, vol. 144S, fol. 32, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Elvinger.

(090809.3/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A.).**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.665.

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., société anonyme (the «Corporation»), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, on 3rd March 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 242 of 7th April 1999, registered at the Register of Commerce under the number R. C. Luxembourg B 68.665.

The meeting was presided by Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Olivia Moessner, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Bertrand Reimmel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) The present general meeting was convened by registered mail sent on 18th October, 2004 and consequently the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) The agenda of the meeting contains the following resolutions:

1) Change of the name of the Corporation from CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A. to IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation of the Corporation.

2) Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete the terms of such article and to replace them with the following:

«The purpose of the Corporation is the creation and the management (within the meaning of article 91 of the law of 20th December 2002) of undertakings for collective investment provided that the Corporation must manage at least one Luxembourg undertaking for collective investment. The Corporation may undertake any activities relating to the creation, management, administration and marketing of those undertakings for collective investment. The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 14 of Luxembourg law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment.»

3) Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete, in the first sentence of such article, the following:

«and for the first time in 2000.»

4) Amendment of the first sentence of article 10 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete the following:

«or the statutory auditor»

5) Amendment of article 11 of the Articles of Incorporation of the Corporation by the deletion of the third paragraph.

6) Amendment of the first sentence of the penultimate paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to read as follows:

«The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present (also by means of a conference call, a video conference or any similar means of communication allowing the directors attending the relevant board meeting to hear each other) or represented at the meeting of the board of directors.»

7) Amendment of article 18 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete the terms of such article and to replace them as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor («réviseur d'en-

treprises»). The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The independent auditor in the office may only be removed on serious grounds.»

8) Amendment of article 19 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete, in the first sentence of such article, the following:

«with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on 31st March 2000.»

9) Amendment of article 23 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to replace the reference to the «Luxembourg law of 30th March 1988» by a reference to the «Luxembourg law of 20th December 2002, as amended».

After the foregoing was approved by the meeting, the present shareholders unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Corporation from CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A. to IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A. and subsequently amend article 1 of the Articles of Incorporation of the Corporation.

Second resolution

The meeting decides to amend article 3 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete the terms of such article and to replace them with the following:

«The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 91 of the law of 20th December 2002) of undertakings for collective investment provided that the Corporation must manage at least one Luxembourg undertaking for collective investment. The Corporation may undertake any activities relating to the creation, management, administration and marketing of those undertakings for collective investment. The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 14 of Luxembourg law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment.»

Third resolution

The meeting decides to amend article 8 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete, in the first sentence of such article, the following:

«and for the first time in 2000.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend the first sentence of article 10 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete the following:

«or the statutory auditor»

Fifth resolution

The meeting decides to amend article 11 of the Articles of Incorporation of the Corporation by the deletion of the third paragraph.

Sixth resolution

The meeting decides to amend the first sentence of the penultimate paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to read as follows:

«The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present (also by means of a conference call, a video conference or any similar means of communication allowing the directors attending the relevant board meeting to hear each other) or represented at the meeting of the board of directors.»

Seventh resolution

The meeting decides to amend article 18 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete the terms of such article and to replace them as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor («réviseur d'entreprises»). The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The independent auditor in the office may only be removed on serious grounds.»

Eighth resolution

The meeting decides to amend article 19 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to delete, in the first sentence of such article, the following:

«with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on 31st March 2000.»

Ninth resolution

The meeting decides to amend article 23 of the Articles of Incorporation of the Corporation in order to replace the reference to the «Luxembourg law of 30th March 1988» by a reference to the «Luxembourg law of 20th December 2002, as amended».

There being no further business for the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., société anonyme (la «Société»), ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, en date du 3 mars 1999 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 7 avril 1999 et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R. C. Luxembourg B 68.665.

L'assemblée est présidée par Maître Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Olivia Moessner, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Bertrand Reimmel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée envoyée en date du 18 octobre 2004, partant l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de nom de la Société de CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A. en IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A. et modification consécutive de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'article 3 des statuts par la suppression des dispositions actuelles et leur remplacement par du texte suivant:

«Le but de la Société est la gestion (au sens de l'article 91 de la loi du 20 décembre 2002) d'organismes de placement collectif étant entendu que la Société doit gérer au moins un organisme de placement collectif luxembourgeois. La Société peut exercer toute activité relative à la gestion, l'administration et la commercialisation de ces organismes de placement collectif. La Société peut poursuivre toute activité susceptible d'être utile à la réalisation de son objet social tout en restant dans les limites du chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

3. Modification de l'article 8 des statuts par suppression, dans la première phrase de:

«et pour la première fois en 2000».

4. Modification de la première phrase de l'article 10 des statuts en vue de supprimer le texte suivant:

«ou les commissaires aux comptes».

5. Modification de l'article 11 des statuts par suppression du troisième paragraphe.

6. Modification de la première phrase de l'avant dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de manière à lire comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs est présente (également au moyen d'une conférence téléphonique, d'une vidéoconférence ou de tout autre moyen de communication permettant aux administrateurs assistants audit conseil d'administration d'établir une conversation orale) ou représentée à la réunion du conseil d'administration.»

7. Modification de l'article 18 des statuts en vue de supprimer les dispositions de cet article et les remplacer par:

«Les opérations de la Société, y compris particulièrement la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toute déclaration d'impôts et autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise sont placées sous la surveillance d'un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises doit être nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Le réviseur d'entreprises doit rester en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé à nouveau ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Le réviseur en fonction ne pourra être révoqué que pour motifs graves.»

8. Modification de l'article 19 des statuts par suppression, à la première phrase de cet article, du passage suivant:

«A l'exception du premier exercice comptable, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera au 31 mars 2000.»

9. Modification de l'article 23 des statuts en vue de remplacer la référence à la «loi luxembourgeoise du 30 mars 1988» par une référence à la «loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002, telle que modifiée».

Après que l'ordre du jour ci-dessus fut approuvé par l'assemblée, les actionnaires présents prirent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société de CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A. en IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts par la suppression des dispositions actuelles et leur remplacement par du texte suivant:

«Le but de la Société est la création et la gestion (au sens de l'article 91 de la loi du 20 décembre 2002) d'organismes de placement collectif étant entendu que la Société doit gérer au moins un organisme de placement collectif luxembourgeois. La Société peut exercer toute activité relative à la gestion, l'administration et la commercialisation de ces organismes de placement collectif. La Société peut poursuivre toute activité susceptible d'être utile à la réalisation de son objet social tout en restant dans les limites du chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts par suppression de:
«et pour la première fois en 2000».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 10 en vue de supprimer le texte suivant:
«ou les commissaires aux comptes».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts par suppression du troisième paragraphe.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'avant dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de manière à lire comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs est présente (également au moyen d'une conférence téléphonique, d'une vidéoconférence ou de tout autre moyen de communication permettant aux administrateurs assistants audit conseil d'administration d'établir une conversation orale) ou représentée à la réunion du conseil d'administration.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts en vue de supprimer les dispositions de cet article et les remplacer par:

«Les opérations de la Société, y compris particulièrement la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toute déclaration d'impôts et autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, sont placées sous la surveillance d'un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises doit être nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Le réviseur d'entreprises doit rester en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé à nouveau ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Le réviseur en fonction ne pourra être révoqué que pour motifs graves.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts par suppression, à la première phrase de cet article, du passage suivant:

«A l'exception du premier exercice comptable, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera au 31 mars 2000.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts en vue de remplacer la référence à la «loi luxembourgeoise du 30 mars 1988» par une référence à la «loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002, telle que modifiée».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, seront évalués à mille deux cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: J.-P. Mernier, O. Moessner, B. Reimmel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

J. Elvinger.

(090877.3/211/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

**IXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. CDC OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.665.

Les statuts coordonnés de la société suite à l'acte du 25 octobre 2004 ont été déposés par le notaire Joseph Elvinger au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

J. Elvinger

(090878.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SOLUCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 29.705.

Cession de parts au 31 décembre 2003

Entre:

SCHULER, S.à r.l., dont le siège social est situé à L-8399 Windhof, rue des 3 Cantons, 11, représentée par Monsieur Marcel Ehlinger, gérant

désigné ci-après, «le cédant» d'une part

Et:

La S.A.H. STAR PARTICIPATIONS, dont le siège social est situé à L-8399 Windhof, rue des 3 Cantons, 11, représentée par ses administrateurs

Madame Martine Ehlinger

Madame Claudine Wattier

Monsieur Marcel Ehlinger

désignée ci-après, «le cessionnaire» d'autre part

Il est exposé ce qui suit:

1. La société SOLUCA, S.à r.l., a été constituée en date du 22 décembre 1988 par un acte du notaire Schwachtgen. La société est enregistrée au R.C. de Luxembourg sous le numéro B 29705.

2. Le capital de la société est de 500.000,- EUR divisé en 500 parts d'une valeur nominale de 1.000,- EUR.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit:

Art. 1. Cession - paiement du prix

Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, les 500 parts de la société SOLUCA, S.à r.l., prédésignée au prix de 205.000,- EUR, payable au plus tard le 31 mai 2004.

Art. 2. Formalités légales

Le cessionnaire se charge de l'accomplissement des formalités légales entourant la présente cession.

Art. 3. Droit applicable, compétence judiciaire

Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, à Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour SCHULER, S.à r.l.

M. Ehlinger

Gérant

Pour STAR PARTICIPATIONS S.A.H.

M. Ehlinger / C. Wattier / M. Ehlinger

Administrateur / Administrateur / Administrateur

M. Ehlinger / C. Wattier / M. Ehlinger

Gérant / Administrateur / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073173.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

M.M.C., S.à r.l. - MAIN MARKET COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.126.

Convention de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Monsieur Daniel Salasca, employé privé, demeurant 33, boulevard G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg, propriétaire de 499 parts sociales de la société précitée

Le «cédant»,

et:

Monsieur Yves Pradel, employé privé, demeurant 5, place Jean Burger, F-57525 Talange.

Le «cessionnaire».

Préalable:

Le cédant possède 499 parts sociales, acquises aux termes d'un acte enregistré le 28 octobre 2002, dans le capital de la S.à r.l. MAIN MARKET COMPANY, sise 33, boulevard G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Il a été convenu ce qui suit:

1.- Cession: Le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire, qui accepte, les 499 parts (numérotées de 1 à 499) lui appartenant dans la société citée ci-dessus, pour les avoir acquises aux termes d'un acte enregistré le 28 octobre 2002.

Les parts sociales sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession.

Le cessionnaire devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogé dans les droits et obligations attachés à ces parts. Il aurait seul droit aux dividendes de cet exercice.

2.- Prix: Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 500 EUR, que le cessionnaire paie au cédant, qui le reconnaît et lui en donne quittance.

Dont quittance.

3.- Agrément de la cession des parts sociales: Cette cession à un tiers étranger à la société doit être soumise à l'agrément des associés. L'assemblée générale du 17 août 2004 l'a agréée.

4.- Enregistrement, formalités, pouvoirs, frais: La présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société. Les parts cédées ne contiennent pas la jouissance de droits immobiliers.

Les formalités d'usage sont confiées au cessionnaire; de même, ce dernier aura à sa charge tous les frais, droits et honoraires relatifs à cette cession.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU01017. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073419.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

M.M.C., S.à r.l. - MAIN MARKET COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 65.126.

Assemblée générale extraordinaire du 17 août 2004

Les associés se sont réunis au siège de la société le 17 août 2004, en assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société. Tous les associés sont présents, l'assemblée est valablement constituée.

L'assemblée est présidée par M. Daniel Salasca, employé privé, demeurant 33, boulevard G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg. Il désigne M. Yves Pradel comme scrutateur. Ce dernier, employé privé, demeure 5, Place Jean Burger, F-57525 Talange.

Le président, constatant que l'assemblée est valablement constituée, peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise, tous les associés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Agrément de la cession de parts sociales,
2. Acceptation de la démission du gérant actuel et nomination d'un nouveau gérant,
3. Quitus sur la gestion actuelle et garantie de passif,
4. Pouvoirs à donner.

Les résolutions suivantes mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale agréée la cession de parts sociales de M. Daniel Salasca vers M. Yves Pradel, conformément à la convention signée entre les parties.

Deuxième résolution

La démission du gérant actuel, M. Daniel Salasca, est acceptée. L'assemblée décide de nommer M. Yves Pradel comme nouveau gérant. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2008. Il exercera ce jour, ses fonctions dans les conditions légalement requises.

Troisième résolution

Quitus est donné sur la gestion actuelle. Les déclarations d'usage aux administrations sont également conformes. Tous les livres et documents comptables sont remis au successeur, qui les accepte. Le gérant sortant, suivant les usages, garantit le passif de la société sur six mois.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU01014. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073421.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

PATRON BISMARCK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.660.

—
STATUTES

In the year two thousand and four on the eighteenth day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange/Attert.

There appeared:

PATRON CAPITAL L.P. I, a company registered in England and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, P O Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hereby represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and dated on the 17th day of August 2004.

The aforementioned proxy being initialled *in varietur* by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing, voting under the given authority, announced the formation of a limited company with one single partner, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability under Luxembourg law which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

The company has been formed for an unlimited period of time to run from this day.

Art. 2. The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The company does not submit to the specific tax statute according to the law of July 31th, 1929 about holding companies.

Art. 3. The company will assume the name of PATRON BISMARCK HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 5. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

The shares have been subscribed in total by the sole shareholder.

All shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who specifically acknowledges it.

Art. 6. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 7. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 8. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 9. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the general assembly.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances, if the general meeting does not provide other dispositions.

The company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

Art. 10. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simply authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 11. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

As long as the company has only one partner he has the rights as laid down for the extraordinary general meeting.

The resolutions of the single partner have to be kept in a register at the registered office.

Art. 12. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 13. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the manager or managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 14. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 15. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 16. At the time of winding up the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed in a general meeting by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 17. For all points not regulated by these Articles of Association the partners subject and submit themselves to the legal provisions. The undersigned notary states the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 10.08.1915) are satisfied.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2004.

Costs

The formation expenses are estimated by the appearing party at approximately one thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,150.00).

Extraordinary general meeting

The single partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

1) The number of the managers of the Company is fixed at two

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

Ms Géraldine Schmit, private employee, born 12 November 1969, at Messancy (Belgium) with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Mr Fabio Mazzoni, companies director, born 20 January 1960, at Ixelles (Belgium) with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

The Company will be bound by the sole signature of one manager.

3) The registered office is established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redingen (Grand- Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvier, am achtzehnten August.

Vor Uns, Notar Marc Lecuit, mit Amtswohnsitz zu Redingen (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

PATRON CAPITAL L.P.I., eingetragen unter dem Gesetz von England hat sein Sitz an Trident Chambers, Wickhams Cay, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch Liebe Breugelmanns, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift vom 17. August 2004

Vorerwähnte Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar der Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, namens wie er handelt, ersuchte den Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit einem einzigen Gesellschafter wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung und die nachfolgenden Artikel zu Grunde liegen.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit, beginnend mit dem heutigen Datum, gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist den Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie in der Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen transferieren.

Die Gesellschaft kann ausserdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundenen oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u. a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Ausserdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf andere Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRON BISMARCK HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluß einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) eingeteilt in fünf-hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00).

Diese Stammeinlagen werden von dem Aktionär gezeichnet.

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist frei unter Gesellschaftern. Die Anteile können nur an neue Gesellschafter abgetreten werden durch Beschluß der Gesellschafter in einer Generalversammlung mit einer Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals.

Art. 7. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschaftsversammlung nichts anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, besitzt er die der Generalversammlung zustehenden Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugefügt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der unterzeichnende Notar stellt fest, daß die besonderen Bedingungen von Artikel 183 (Gesetz vom 10. August 1915) eingehalten sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Zeitpunkt der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von der erschienenen Partei auf etwa eintausendeinhundertfünfzig Euro (EUR 1.150,00) geschätzt.

Beschluss des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Anteilsinhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Anzahl der Geschäftsführer wird festgesetzt auf zwei

2) Zu(m) Geschäftsführer(n) für einen unbegrenzten Zeitraum wird/werden ernannt:

Frau Géraldine Schmit, Privatangestellte, geboren in Messancy (Belgien) am 12. November 1969, wohnend beruflich in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

Herr Fabio Mazzoni, Geschäftsführer, geboren in Ixelles (Belgien) am 20. Januar 1960, wohnend beruflich in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

Die Gesellschaft ist rechtskräftig gebunden durch eine Unterschrift eines Geschäftsführers.

3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1724 Luxemburg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redingen (Grossherzogtum Luxemburg), im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, hat der vorgenannte Komparent, dem Notar mit Name, Stand und Adresse bekannt, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 20 août 2004, vol. 404, fol. 77, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement et à la demande de son Confrère Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, sur base d'un mandat verbal.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

G. Lecuit.

(072551.3/243/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

ALENCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 76.193.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:
Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073657.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

L-21 GENERAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 102.400.

STATUTES

The year two thousand and four, on twenty-ninth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary with residence in Luxembourg, undersigned.

Meets an Extraordinary General Assembly of the shareholders of MARLINE UNIVERSAL SHIPPING CO. S.A., a limited company, incorporated under Panama law, having its registered office in Panama (Republic of Panama), incorporated by notarised deed on the 5th of August 1988, registered with the Public Registry Office, Mercantile Department, under Microjacket 212051, Roll 24285, Frame 52, on date of the 9th of August 1988.

The assembly is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The President appoints as secretary and the Assembly chooses as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The President requests the notary to bear witness:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares which they hold are noted on an attendance sheet, which will be signed, annexed hereto together with the powers-of-attorney, all registered with the deed.

II.- That it is demonstrated by the attendance sheet that the entirety of the share capital is represented at the present Extraordinary General Assembly, so that the Assembly may validly deliberate regarding all items placed on the order of business. All the shareholders present and their proxies declare that they waive all formalities concerning the convocation of General Assemblies and declare having had full and complete knowledge of the order of business of the General Assembly of Shareholders as well as of the text of the new Articles of Incorporation following the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, including in particular the exact text of the purpose of the Company after the said transfer of the registered office.

III.- The General Assembly of Shareholders bears witness that the following documents have been submitted to the General Assembly:

1) a copy of a certificate in Spanish, translated in English, dated 16th of December 2003, issued by the Public Registry Office of Panama;

2) a copy of the Articles of Incorporation of the Company in Spanish with translation in English, before the transfer;

3) a copy of the decisions of the shareholders, in Spanish with translation in English, containing the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, made on the 6th of May 2004, drawn up by notarised deed before notary Ruben Elias Rodriguez Avila, with residence in Panama, dated on the 6th of May 2004 - deed number 4427 and 4428;

4) a copy of a certificate of resident agent PATTON, MORENO & ASVAT, in English, date on the 5th of July 2004;

5) a copy of a certificate in Spanish drawn up by the actual managers, attesting the shareholding of the company;

6) a copy of the financial statement dated on the 5th of May 2004 and the 31st December 2003;

7) a copy of a certificate of the secretary, drawn up in English on the 5th of May 2004, attesting the value and the composition of the assets of the company.

The said documents, signed ne varietur, shall remain attached to the present deed.

IV.- The President declares that the order of business is as follows:

1) Confirmation and ratification of the resolutions passed at the Extraordinary General Assembly of the shareholders of the Company held in Panama (Republic of Panama) on the 6th of May 2004, deciding to transfer the registered office of the Company from Panama (Republic of Panama) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with effect on the date of the 6th of May 2004, drawn up by notarised deed, dated on the 6th of May 2004, before the notary Ruben Elias Rodriguez Avila, with residence in Panama, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical person status, maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2) Decision to adopt the form of a limited company.

3) Adoption in Luxembourg of the name L-21 GENERAL INVESTMENTS S.A. and of the Company purpose of a «SOPARFI» (Société de participations financières), or financial-participation company.

4) Setting the number of the shares of the company at 10,000 with a nominal value of EUR 107.- each.

5) Complete recast of the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg law.

6) Appointment of the directors and determination of the duration of their term of office.

7) Appointment of the financial commissioner and determination of the duration of his term of office.

8) Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

9) Miscellaneous.

V.- The President declares:

That the Company decides to establish its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As demonstrated in the shareholder resolutions, below, of the 6th of May 2004, the Shareholders' General Assembly has already decided, unanimously, to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present General Assembly being called upon to vote and approve for a second time the transfer of the registered office from Panama (Republic of Panama) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present Shareholders' General Assembly to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the Articles of Incorporation into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to proceed to the election of a Board of Directors and the appointment of a financial commissioner.

The President submits to the General Assembly a copy of the annual accounts of the Company for the 2003 financial year, as closed on the 31st of December 2003, and a copy of the financial situation on the 5th of May 2004.

The said copies of the accounts shall remain attached to the present deed.

Upon which, the Shareholders' General Assembly proceeds to the order of business and after deliberation, the following resolutions are passed, unanimously:

First resolution

The Assembly decides to confirm and to ratify the resolutions passed at the Extraordinary Shareholders' General Assembly of the Company held in Panama (Republic of Panama) on the 6th of May 2004, deciding to transfer the registered office of the Company from Panama (Republic of Panama) to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect on the 6th of May 2004, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

Second resolution

The Assembly decides that the Company will exist in the form of a company limited by shares.

Third resolution

The Assembly decides to give to the company in Luxembourg the name of L-21 GENERAL INVESTMENTS S.A. and to adopt as Company purpose the provisions particular to a «SOPARFI» (société de participations financières), or financial-participation company.

Fourth resolution

The Assembly decides to set the number of the shares of the company at 10,000 (ten thousand) and the nominal value of each share at EUR 107.- (hundred and seven Euros).

Fifth resolution

The Assembly decides that the Company shall be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law.

Therefore the Assembly decides to proceed to a complete recast of the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg law, to read as follows:

Title I.- Name, Office, Purpose, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg limited company is established, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

1.2. The Company takes the name L-21 GENERAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office is established in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company within the borders of the municipality of the statutory registered office.

2.2. The company may by decision of the Board of Directors, create, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, subsidiaries, agencies or branches.

2.3. When extraordinary events of a political, economic or social order, of a kind as could compromise normal activity at the registered office or the communications of this office with abroad take place or are imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, without however this measure having an effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this transfer, shall retain Luxembourg nationality. Such a decision regarding a transfer of the registered office shall be made by the Board of Directors.

Art. 3. Purpose. The Company has for purpose

3.1. To take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; or acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm, purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or not, any assistance, loans advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

3.2. The company can perform all commercial and financial operations, connected directly or indirectly in all areas described above in order to facilitate their accomplishment throughout the world.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is constituted for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating in the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation.

Title II.- Capital

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is fixed at EUR 1,070,000.- (one million seventy thousand euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 107.- (hundred and seven euros) each.

Art. 6. Modification of the share capital.

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decisions of the Shareholders' General Assembly deliberating as in the matter of an amendment of the Articles of Incorporation.

6.2. The Company may repurchase its own shares, subject to the conditions set out in the law.

Art. 7. Payments. Payments to be made for shares not entirely paid in at the time of their subscription shall be made at the times and under the conditions which the Board of Directors shall determine in such cases. Any payment called for shall be called for proportionately and equally with respect to all the shares which are not entirely paid in.

Art. 8. Type of shares. The shares are registered or bearer, at choice of the shareholder.

Art. 9. Conveyance of shares. There exists no statutory restriction regarding transactions or the conveyance of shares of the Company.

Title III.- Board of Directors, Management, Supervision**Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Company is administered by a Board composed of three members at least, shareholders or not.

10.2. The directors are appointed by the Annual General Assembly for a term of office which may not exceed six years. They are eligible for re-election.

They may be removed at any time by the General Assembly.

10.3. In the case of a vacancy in the position of a director appointed by the General Assembly, on account of death, of resignation or for any other reason, the remaining directors so appointed may meet and by majority vote arrange for his replacement until the next Shareholders' General Assembly.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors may elect from among its members a President. The first President may be appointed by the first Shareholders' General Assembly. In case of the unavoidable absence of the President, he shall be replaced by the director elected for this purpose from among the members present at the meeting.

11.2. The Board of Directors meets on convocation from the President or from two directors.

11.3. The Board may not validly deliberate and resolve unless the majority of its members is present or represented. Every decision of the Board of Directors is made by simple majority vote. In case of a tie vote, the vote of the person who presides the meeting is preponderant.

11.4. Directors may cast their vote by circular vote.

11.5. They may cast their vote by letter, telefax, telegram or telex, the three last having to be confirmed in writing.

11.6. Minutes of the meetings of the Board of Directors are signed by all the members present at the sitting.

11.7. Extracts shall be certified by the President of the Board of Directors or by two directors.

Art. 12. General powers of the Board of Directors. The Board of Directors is invested with the most extensive and exclusive powers to perform all acts of administration and of management which are not expressly reserved by the law and by the present Articles of Incorporation to the General Assembly.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the business of the Company, understood in its widest sense, to directors or to third parties who need not necessarily be shareholders of the Company.

13.2. Delegation to a director is subject to prior authorisation from the General Assembly.

13.3. The first managing-director may be appointed by the first General Assembly of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is in .all circumstances represented as concerns the Company purpose by two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Financial commissioner.

15.1. The Company is supervised by one or more commissioners appointed by the General Assembly.

15.2. The duration of the term of office of the commissioner is fixed by the General Assembly. It may however not exceed six years.

Title IV.- General Assembly

Art. 16. Powers of the General Assembly.

16.1. The General Assembly represents all the shareholders. It has the most extensive powers of decision in company affairs.

16.2. Except in the cases determined by the law, decisions are made by simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and date of the Ordinary General Assembly. The Annual General Assembly meets every year in the City of Luxembourg, at the place indicated in the convening notices, at 2.00 p.m. on the third Wednesday of the month of May.

Art. 18. Other General Assemblies. The Board of Directors or the commissioner may convene other General Assemblies. They must be convened on request of shareholders representing one-fifth of the share capital.

Art. 19. Votes. Each share entitles to one vote.

Title V. Financial year, Allocation of profits

Art. 20. Financial year.

20.1. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the financial statement and the profits and losses accounts. It submits the documents together with a report on the operations of the Company, at least one month before the Ordinary General Assembly, to the commissioners who shall comment upon these documents in their report.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1. Every year five per cent at least of the net profits shall be assigned to the constitution of the legal reserve. This allocation ceases to be obligatory when and for as long as the reserve shall be at the level of ten per cent of the share capital.

21.2. After stocking up the legal reserve, the General Assembly shall decide concerning the allocation and the distribution of the balance of the net profits.

21.3. The Board of Directors is authorised to pay interim dividends, subject to the applicable provisions of the law.

Title VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. The Company may be dissolved by decision of the General Assembly deliberating under the same conditions as those foreseen for the amendment of the Articles of Incorporation.

22.2. At dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the agency of one or more liquidators, appointed by the Shareholders' General Assembly.

Title VII.- General provision

Art. 23. General provision. The law of 10 August 1915, as subsequently amended, shall apply throughout where there is no derogation created by the present Articles of Incorporation.

Transitional provisions

1) The first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg shall commence on the 6th of May 2004 to end on 31 December 2004.

2) The first Ordinary General Assembly in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held at 2.00 p.m. on the 4th Wednesday of the month of May, 2005.

Sixth resolution

The Assembly decides to fix the number of directors at three.

Are appointed directors:

A) Mr Eddy Dôme, director, residing in Marvie, Bastogne (Belgium).

B) Mr Bruno Beernaerts, graduate in law (UCL), residing in Fauvillers (Belgium);

C) Mr David De Marco, director, residing in Stegen.

Their mandate shall conclude during the Ordinary General Assembly of 2005.

Eleventh resolution

The Assembly decides to fix the number of commissioners at one.

Is appointed commissioner:

The Luxembourg company MAS, with registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

The mandate shall conclude with the General Assembly of 2005.

Twelfth resolution

The Assembly confirms and decides that the registered office of the Company is established at the following address: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Costs

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately the sum of fifteen thousand Euros.

No item remaining on the order of business, the meeting is concluded.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In witness whereof, drawn up in Luxembourg, the day, month and year as in the heading of these presents.

And after reading given to those appearing, all did sign with Us, Notary, the present minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de droit panaméen MARLINE UNIVERSAL SHIPPING.CO. S.A., ayant son siège social à Panama (République de Panama), constituée par acte notarié le 5 août 1988, enregistré au Public Registry Office, Mercantile Department, au Microjacket 212051, Roll 24285, Frame 52 en date du 9 août 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

1) une copie d'un certificat en langue espagnole, avec sa traduction en anglais, émis en date du 16 décembre 2003 par The Public Registry Office de Panama;

2) une copie des statuts de la Société en langue espagnole avant le transfert, avec la traduction en anglais;

3) une copie des décisions des actionnaires, en langue espagnole avec sa traduction en anglais, contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 6 mai 2004, confirmée par acte notarié par devant le notaire Ruben Elias Rodriguez Avila, de résidence à Panama, en date du 6 mai 2004 - numéros des actes 4427 et 4428;

4) une copie d'un certificat de l'agent résidant PATTON, MORENO & ASVAT, en langue anglaise, daté du 5 juillet 2004;

5) une copie d'un certificat en langue espagnole, dressé par les administrateurs actuels, attestant l'actionnariat de la société;

6) une copie du bilan daté du 5 mai 2004 et du 31 décembre 2003;

7) une copie d'un certificat du secrétaire, dressé en anglais le 5 mai 2004, attestant la valeur et la composition des avoirs de la société.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Panama (République de Panama) le 6 mai 2004, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date du 6 mai 2004, confirmées par acte notarié par devant le notaire Ruben Elias Rodriguez Avila, de résidence à Panama, en date du 6 mai 2004, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société anonyme.

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de L-21 GENERAL INVESTMENTS S.A. et de l'objet social d'une so-parfi (société de participations financières).

4) Fixation du nombre d'actions de la société à 10.000 avec une valeur nominale de EUR 107,- chacune.

5) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

6) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

7) Nomination du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

8) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

9) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 6 mai 2004, l'Assemblée Générale des Actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Actionnaires d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 2003, clôturées en date du 31 décembre 2003, et d'une situation financière au 5 mai 2004.

Lesdites copies des comptes resteront annexées au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Panama (République de Panama) le 6 mai 2004, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 6 mai 2004, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg L-21 GENERAL INVESTMENTS S.A. et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'actions de la société à 10.000 (dix mille) et la valeur nominale de chaque action à EUR 107,- (cent sept Euros).

Cinquième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination L-21 GENERAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.070.000,- (un million soixante-dix mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 107,- (cent sept Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année social, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera le 6 mai 2004 pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première Assemblée Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra le 4^{ème} mercredi du mois de mai 2005 à 14.00 heures.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

A) Monsieur Eddy Dôme, directeur, demeurant à Marvie, Bastogne (Belgique).

B) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).

C) Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Stegen.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommée commissaire:

La société de droit luxembourgeois MAS, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Huitième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de quinze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 70, case 9. – Reçu 10.700 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Elvinger.

(072517.2/211/470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

55081

ALEX F. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 80.245.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:
Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073658.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ALSEIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.733.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:
Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073659.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EUROPEAN AIRCRAFT ASSOCIATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 94.596.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(073689.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EUROPEAN AIRCRAFT ASSOCIATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 94.596.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2004

1. Le mandat de Monsieur Patrick Ribiere, administrateur, n'est pas, à sa demande, reconduit. Monsieur Jacques Pauly, demeurant à F-78354 Jouy en Josas, 9, Parc de Diane est nommé en tant que nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour EUROPEAN AIRCRAFT ASSOCIATION S.A.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073694.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SES GLOBAL EUROPE, Société Anonyme.

Registered office: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 101.506.

In the year two thousand and four, on the thirty-first of August.
Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES GLOBAL EUROPE, a société anonyme, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (R. C. S. Luxembourg B 101.506) (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 10 June 2004, not yet published.

The meeting was opened at 14.30 a.m. with Robert F.P. Vernimmen, Vice-President Tax, residing in Grevenmacher, in the chair, who appointed as secretary Max Kremer, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jérôme Schmit, employé privé, residing in Bettembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current value of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) Euro up to eighteen million eight hundred sixty-two thousand thirty (EUR 18,862,030.-) Euro through the issue of one million eight hundred eighty-three thousand one hundred three (1,883,103) new shares of the Company with a par value of ten (EUR 10.-) Euro per share.

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.-) Euro up to eighteen million eight hundred sixty-two thousand thirty (EUR 18,862,030.-) Euro through the issue of one million eight hundred eighty-three thousand one hundred three (1,883,103) new shares of the Company with a par value of ten (EUR 10.-) Euro per share.

Subscription and Payment

All of the one million eight hundred eighty-three thousand one hundred three (1,883,103) new shares have been subscribed by SES GLOBAL, a société anonyme, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (R. C. S. Luxembourg B 81.267), represented by Robert F.P. Vernimmen, by virtue of a proxy hereto attached, at a total price of eighteen million eight hundred thirty-one thousand thirty two point ninety-two (EUR 18,831,032.92) Euro out of which eighteen million eight hundred thirty-one thousand thirty (EUR 18,831,030.-) Euro shall be allocated to the share capital and two point ninety-two (EUR 2.92) Euro to the share premium.

Said shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of six thousand hundred seventy-nine (6,179 i.e. 99.99%) of the shares of SES ASTRANet S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815, Betzdorf and thirteen thousand nine hundred sixty-three (13,963 i.e. 100%) of the shares of SES CAPITAL BELGIUM S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 55, avenue de Tervueren, B-1040 Brussels, Belgium.

The value at which the contribution was made, established in accordance with the net asset value methodology, was approved by a report dated 31 August 2004 from Jean-Bernard Zeimet, independent auditor («réviseur d'entreprises») residing in 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended. The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 1,883,103 shares of nominal value EUR 10.- each (total EUR 18,831,030.00), to be issued with a total issue premium of EUR 2.92. The total consideration hence amounts to EUR 18,831,032.92.»

The said report shall remain attached hereto.

SES GLOBAL hereby certifies with respect to the contribution in kind, that on the day and at the moment of such contribution:

1. it is the legal and beneficial owner of all of the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

3. the shares are, to the best of the knowledge of SES GLOBAL, unencumbered and freely transferable to the Company. The transfer of the shares of SES ASTRANet S.A. and SES CAPITAL BELGIUM S.A. has been recorded in the respective registers of shareholders of such companies. If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, SES GLOBAL, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Art. 5. - Share Capital. The Company has a share capital of eighteen million eight hundred sixty-two thousand thirty (EUR 18,862,030.-) Euro, divided into one million eight hundred eighty-six thousand two hundred three (1,886,203) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

Capital duty request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of 99.99% of the shares of ASTRANet S.A. and 100% of the shares of SES CAPITAL BELGIUM S.A., the Company requests in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty on the relevant contributions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at approximately six thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SES GLOBAL EUROPE, une société anonyme ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (R. C. S. Luxembourg B 101.506), constituée par acte notarié en date du 10 juin 2004, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Robert F.P. Vernimmen, Vice-Président Tax, demeurant à Grevenmacher, qui désigne comme secrétaire Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jérôme Schmit, employé privé, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à dix-huit millions huit cent soixante-deux mille trente euros (EUR 18.862.030,-) par l'émission de un million huit cent quatre-vingt-trois mille cent trois (1.883.103) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

2) Souscription et libération des nouvelles actions.

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à dix-huit millions huit cent soixante-deux mille trente euros (EUR 18.862.030,-) par l'émis-

sion de un million huit cent quatre-vingt-trois mille cent trois (1.883.103) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Souscription et libération

L'entièreté des un million huit cent quatre-vingt-trois mille cent trois (1.883.103) actions nouvelles ont été souscrites par SES GLOBAL, une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, avec siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.267, représentée par Robert F. P. Vernimmen, en vertu d'une procuration ci-annexée, à un prix total de dix-huit millions huit cent trente et un mille trente-deux virgule quatre-vingt-douze euros (EUR 18.831.032,92) dont dix-huit millions huit cent trente et un mille trente euros (EUR 18.831.030,-) ont été affectés au capital social et deux virgule quatre-vingt douze euros (EUR 2,92) à la prime d'émission.

Lesdites actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature composé de six mille cent soixante dix-neuf (6.179 i.e. 99,99%) actions de SES ASTRANet S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, avec siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf et treize mille neuf cent soixante-trois (13.963 i.e. 100%) actions de SES CAPITAL BELGIUM S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Belgique, avec siège social au 55, avenue de Tervueren, B-1040 Bruxelles, Belgique.

Cette contribution, dont la valeur a été déterminée selon la méthode de l'actif net, a fait l'objet d'un rapport du 31 août 2004 de Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, résidant au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Basé sur le travail fait et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à faire concernant l'apport en nature qui correspond au moins en nombre et valeur aux 1.883.103 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune (total EUR 18.831.030,00) à émettre avec une prime d'émission de EUR 2,92. L'évaluation totale se chiffre à EUR 18.831.032,92.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

SES GLOBAL certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elle est propriétaire de toutes les actions apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
3. les actions sont, à la meilleure connaissance de SES GLOBAL, libres de toute charge et librement transférables à la Société. Le transfert des actions de SES ASTRANet S.A. et SES CAPITAL BELGIUM S.A. a été documenté par une inscription dans les registres d'actionnaires respectifs de ces sociétés. Si des formalités supplémentaires s'avéraient nécessaires en relation avec le transfert des actions, SES GLOBAL, en tant qu'apporteur, prendrait toutes les mesures nécessaires à cet effet dès que possible et fournirait au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 5. - Capital Social. La Société a un capital social de dix-huit millions huit cent soixante-deux mille trente euros (EUR 18.862.030,-), représenté par un million huit cent quatre-vingt-six mille deux cent trois (1.886.203) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 99,99% des actions de ASTRANet S.A. et 100% des actions de SES CAPITAL BELGIUM S.A., la Société requiert conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport sur les apports en question.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Vernimmen, M. Kremer, J. Schmit, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 2004, vol. 900, fol. 60, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 2004.

B. Moutrier.

(072770.3/272/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

SES GLOBAL EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 101.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 2004.

B. Moutrier.

(072772.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

APPLE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 70.539.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:

Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073661.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ACAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.567.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} 2004, réf. LSO-AU00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073893.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ACAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.567.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073890.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ACAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.567.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 août 2004

Le Conseil d'Administration, après délibération, décide à l'unanimité de transférer le siège de la société du 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société ACAB HOLDING S.A.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073867.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.384.

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ADVANCED TECHNICS PROPERTIES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 340 du 22 septembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 285 du 20 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luis Tavares, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Lopez, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabelle Schul, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

2- Remplacement à l'article 7 des termes «administrateur-délégué» par les termes «délégué du conseil»;

3- Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de septembre à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

4- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de remplacer à l'article 7 des statuts les termes «administrateur-délégué» par les termes «délégué du conseil».

L'article 7 aura donc désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de septembre à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Tavares, M. Lopez, I. Schul et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 août 2004, vol. 428, fol. 53, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(074689.3/242/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(074690.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

APRILIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 80.981.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:

Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073662.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

I.P.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 4, um Aale Wee.

R. C. Luxembourg B 100.594.

Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 juin 2004

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du bilan faite par M. Pierard.

Après lecture de son rapport, le Commissaire aux Comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour leurs mandats de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00256. – Reçu 14 euros.

(074019.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

BELLEVUE WORMELDANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 82.652.

L'an deux mille quatre, le trente août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

- K.P.B. IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, (matricule 2001 2207 973) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.535, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg en date du 26 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 972 du 7 novembre 2001, modifiée suivant acte du notaire Joseph Elvinger susdit, en date du 3 juin 2002, publié au susdit Mémorial C numéro 1244 du 26 août 2002,

ici représentée par Samuel Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué, et Roberto Vasta, comptable, demeurant à Luxembourg, administrateur-technique,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société et agissant sur base de l'article 14 des statuts, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et de l'administrateur technique,

propriétaire de cent pour cent (100%) des parts sociales de la société BELLEVUE WORMELDANGE, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, (matricule 2001 2409 142) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82.652, constituée suivant acte Paul Decker de Luxembourg-Eich en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1221 du 22 décembre 2001,

ici représentée par son gérant unique Samuel Akdime, administrateur de société, demeurant à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare, nommé à ces fonctions suivant résolution prise en assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2001, publié au susdit Mémorial C, numéro 602 du 18 avril 2002.

Elle déclare d'abord céder à:

KPB FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol, (matricule 1995 4003 070) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.064, constituée sous la dénomination de GRIMFI, GROUPEMENT IMMOBILIER ET FINANCIER, suivant acte du notaire Gérard Lecuit de Hesperange en date du 19 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 386 du 12 août 1995, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de Junglinster en date du 16 mars 2000, publié au susdit Mémorial C 567 du 9 août 2000, laquelle société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte, reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch de Luxembourg en date du 27 février 2003, publié au susdit Mémorial C, numéro 355 du 2 avril 2003, modifiée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 7 avril 2004, publié au susdit Mémorial C numéro 666 du 30 juin 2004,

ici représentée par un de ses administrateurs Samuel Akdime, administrateur de société, demeurant à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare, nommé à ces fonctions suivant résolution, prise en assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2004, publié au susdit Mémorial C numéro 666 du 30 juin 2004,

et KPB INVESTMENT LIMITED, société de droit BVI, avec siège social à Tortola, de Castro Street, Akara Bld 24, elle-même représentée par Samuel Akdime ci-avant désigné, en vertu d'une procuration du 26 novembre 2001, dont une copie restera annexée au présent acte,

agissant tous deux sur base de l'article 9 des statuts, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué,

la totalité des parts sociales de la susdite société, soit cent cinquante (150) parts pour le prix de quinze mille (15.000) euros.

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de la cession a été payé par la cessionnaire à la cédante avant la passation des présentes et hors de la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Samuel Akdime, susdit, agissant en sa qualité d'administrateur, accepte au nom de la société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code civil et dispense la cessionnaire à faire signifier ladite cession à la société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associée unique KPB FINANCE HOLDING SA, avec siège social à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol, se réunit en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

1) Elle donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Elle décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) divisé en cent cinquante (150) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1) La société KPB FINANCE HOLDING S.A., prénommée, cent cinquante parts sociales 150

Total: 150

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Akdime, R. Vasta, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 septembre 2004, vol. 468, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2004.

R. Arrensdorff.

(074686.3/218/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

BELLEVUE WORMELDANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 82.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 septembre 2004.

R. Arrensdorff.

(074687.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

AREOTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 82.260.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:

Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073663.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

T. ROWE PRICE (LUXEMBOURG) MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 33.422.

Extrait des Décisions prises par Résolution Circulaire datée au 23 août 2004

Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2003:

Il a été décidé d'approuver les Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2003.

Composition du Conseil de Gérance:

Il a été décidé de nommer Monsieur Edward C. Bernard en tant que Gérant en remplacement de Monsieur M. David Testa.

Il a été décidé de renommer Monsieur James S. Riepe, Monsieur David D. J. Warren et Monsieur R. Todd Ruppert en tant que Gérants de la Société jusqu'à la prochaine Résolution Circulaire qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2004.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Résolution Circulaire qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour T. ROWE PRICE (LUXEMBOURG) MANAGEMENT, S.à r.l.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

L'agent domiciliataire

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073746.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

55090

ASARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 72.957.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:
Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073665.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ATB FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.734.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073666.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ATLANTIC INTERNATIONAL ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 72.958.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073667.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ASBM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.189.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004 ainsi que les documents s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00498, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASBM, S.à r.l.

Signature

(073696.3/571/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 102.803.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the eighteenth of August.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., having its registered office in L-2520 Luxembourg, allée Schef-fer, 21, R.C. Luxembourg B 97.454,

here represented by its sole manager LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, in its turn represented by Mrs Valérie Ingelbrecht, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever as well as direct or indirect financing and or supporting in any form all type of lease agreements for assets in all industries and/or sectors.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statements of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 97.454,

ici représentée par son gérant unique LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que financer ou soutenir sous toute forme tout type de contrat de louage de biens dans toutes sortes d'industries et/ou secteurs.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 août 2004, vol. 428, fol. 54, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx.

(074521.3/242/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

R.E. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.123.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

R.E. MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(074084.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

R.E. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.123.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

R.E. MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(074086.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

R.E. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.123.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

R.E. MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(074088.2/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CONTINENTAL ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 83.619.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073683.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ACIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 53.881.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 septembre 2004 à 9.00 heures

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes courant la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à EUR 5.982,83. L'assemblée décide d'affecter cette perte comme suit:

Résultat reportés au 01/01/2003.	- 47.025,37 EUR
Perte au 31/12/2003	- 5.982,83 EUR
Total compte de report au 01/01/2004	<u>- 53.008,20 EUR</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, par vote spécial, décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Jean-Paul Georens et de Mme Colette Wohl, comme administrateurs.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale nomme comme nouveaux administrateurs:

c) M. Stephan Le Goueff, avocat, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada, demeurant à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume; et

d) M. Philippe Sautreaux, consultant, né le 18 janvier 1962 à Besançon, France, demeurant à F-57100 Thionville, 5, chemin du Colombier

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs, dont l'échéance est fixée lors de l'assemblée de 2006 laquelle approuvera les comptes clos au 31 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la Société avec effet immédiat au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073978.3/1053/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ALDINVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.928.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de résilier avec effet au 16 août 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 4 décembre 2000 la liant à la société sous rubrique.

Le 3 septembre 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / S. Krancenblum

Senior Manager Legal / Senior Partner

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074053.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

PEEHOLD S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.066.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PEEHOLD S.A., a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, a company transferred from Curaçao to Luxembourg, by a deed of the undersigned notary, on July 18, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 917 of September 8, 2003.

The meeting was opened by Mr Pieter van Nugteren, private employee, residing professionally in 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb.

The meeting elected as scrutineer Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally in 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the object of the company from a «Soparfi» into a «Holding 29».

2. Decision to change article 4 of the articles of association with respect to the change, the said article will henceforth have the following wording:

«The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.»

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following sole resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the Company from a «Soparfi» into a «Holding 29» and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.»

Their being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately seven hundred and fifty Euro (750,- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PEEHOLD S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, une société transférée de Curaçao vers Luxembourg, par acte du notaire instrumentant en date du 18 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917, du 8 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société, d'une «Soparfi» en une «Holding 29».

2. Changement subséquent de l'article 4 des statuts suite au changement ci-avant, le dit article aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société d'une «Soparfi» en une «Holding 29» et décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. van Nugteren, B. Tassigny, R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 96, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074659.3/220/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

PEEHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

G. Lecuit.

(074660.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

M.K.T. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, rue Hamm.

R. C. Luxembourg B 67.414.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 9 septembre 2004.

Signature.

(074000.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

M.K.T. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, rue Hamm.

R. C. Luxembourg B 67.414.

Procès-verbal des résolutions prises à l'assemblée générale du 14 septembre 2004

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du bilan faite par Monsieur Döring Uwe.

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes,

les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leurs mandats de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074005.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

FRANCE LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.621.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

FRANCE LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(074092.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

THE 21ST CENTURY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 80.520.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 avril 2004

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 Décembre 2003.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Edward de Burlet, Administrateur
- Monsieur Benoît de Hulst, Administrateur
- Monsieur Jean Heckmus, Administrateur
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
- Monsieur Benoît de Hulst, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Jean Heckmus, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., 3 Route d'Arlon, 1-8009 Strassen

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

C. Berge / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01615. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073771.3/1183/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

EURECONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 55.390.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01272, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour le conseil d'administration

Signature

(074289.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

EureConsult S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 55.390.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 2. August 2004

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 2. August 2004 setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft ab heute wie folgt zusammen:

- Herr Thomas Stumm, Politikberater, wohnhaft in L-8156 Bridel, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Frau Audrone Kneiziene, geb. Bickute, ohne Stand, wohnhaft in L-8156 Bridel, Vorsitzende des Verwaltungsrates;
- Herr Walter Stumm, geb. am 27. März 1939 in D-Stuttgart, wohnhaft in Steinstrasse 20, D-72135 Dettenhausen.

Luxemburg, 2. August 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074290.3/1051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

THE NEW CENTURY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.235.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 avril 2004

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, les mandats des Administrateurs suivants:
 - Monsieur Edward de Burlet, Administrateur
 - Monsieur Benoît de Hulst, Administrateur
 - Monsieur Jean Heckmus, Administrateur
 - Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Benoît de Hulst, directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Edward de Burlet, directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Jean Heckmus, directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A. ayant son siège social à 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

C. Berge / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01618. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073767.3/1183/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.094.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00954, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour PPE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(073824.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

PPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.094.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00955, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour PPE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(073879.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.769.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 décembre 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2002, 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (04447/795/16)

Le Conseil d'Administration.

MULTI EUROPLACEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 24.007.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le mercredi 1^{er} décembre 2004 à 15.00 heures, au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 30 septembre 2004.
2. Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2004.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de:

Au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

I (04581/755/23)

Le Conseil d'Administration.

BACON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.890.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mercredi 1^{er} décembre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (04605/693/19)

Le Conseil d'Administration.

AXXIEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.539.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 décembre 2004 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 novembre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04592/696/14)

Le Conseil d'Administration.

CAPELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.546.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 17 décembre 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2004 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 17 décembre 2004 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04603/534/14)

Le Conseil d'Administration.

ISLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 novembre 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (04345/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LECOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.335.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on November 23, 2004 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (04346/795/14)

The Board of Directors.

MULTI STRATEGY PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.332.

En raison de l'ajournement de l'assemblée générale ordinaire prévu le 12 octobre 2004, les actionnaires sont invités à assister à une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg aux 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mercredi 1^{er} décembre 2004 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (04604/755/23)

Le Conseil d'Administration.

SITARO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.301.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04347/795/14)

Le Conseil d'Administration.

L&H HOLDING III S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.865.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2004.
4. Divers.

II (04494/1023/15)

Le Conseil d'Administration.
